

A Besançon, recueillir les témoignages de personnes en situation de grande précarité pendant le confinement

A l'Agora, résidence sociale à Besançon, Mélissa Foliguet, assistante sociale, a donné la parole aux habitants pendant le confinement. L'occasion d'entrevoir la vie des résidents et les pratiques de ce métier, chamboulées par la crise sanitaire.



Lire l'article

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/besancon/besancon-recueillir-temoignages-personnes-situation-grande-precarite-confinement-1827354.html>

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Activité du SIAO/115

1079 appels en avril 2020 dont :

- 192 demandes orientées vers les abris de nuit
- 14 orientations vers des hébergements dont 5 suite à des violences.
- 140 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 41 demandes orientées vers l'hôtel dont 21 suite à des violences

Dans ce numéro

- Chez soi d'abord moins de 25 ans
- Tik Tok - Instagram
- Ne frappez pas !

« Un chez soi d'abord » : une expérimentation pour les moins de 25 ans

Deux structures vont expérimenter pendant quatre ans le dispositif « Un chez soi d'abord » pour les jeunes de 18 à 25 ans. Un arrêté et un cahier des charges en détaillent le déroulement.

Un arrêté publié au Journal officiel le 31 octobre marque le coup d'envoi de l'expérimentation du dispositif « Un chez soi d'abord » pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Déjà expérimenté puis généralisé depuis 2017 pour les personnes âgées de plus de 25 ans, le programme permet aux personnes présentant une ou plusieurs pathologies mentales sévères d'accéder à un logement tout en bénéficiant d'un accompagnement médical et social adapté.



Deux structures agréées

Deux structures – les groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Un chez soi d'abord » de Lille métropole et de Toulouse – ont été sélectionnées pour mener l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2022.

Selon l'arrêté, celle-ci devrait bénéficier à 100 personnes, soit 50 jeunes par site.

Un cahier des charges, annexé à l'arrêté, en précise le principe et le déroulement.

Trois objectifs

Cette expérimentation poursuit trois objectifs :

- définir les conditions d'accompagnement permettant l'accès et le maintien dans le logement des bénéficiaires, leur accès à des droits et à des soins efficaces adaptés à leur situation, à l'emploi ou la formation et à l'insertion sociale et citoyenne ;
- déterminer les spécificités de l'accompagnement des jeunes, permettant de leur apporter des outils pour favoriser la transition vers l'âge adulte en réduisant les risques de récurrence des situations de sans-abrisme et de rupture de soins et en développant leurs compétences de vie ;
- faire évoluer les organisations en charge des adolescents et des jeunes adultes ainsi que les attitudes et pratiques des professionnels sanitaires et sociaux pour accueillir, orienter et prendre en charge les publics concernés par l'expérimentation en particulier en évitant les ruptures au passage à l'âge adulte dans le champ de la psychiatrie et de l'aide sociale à l'enfance.

Une équipe dédiée et expérimentée

Une équipe dédiée sera constituée pour accompagner le jeune bénéficiaire. Elle sera composée :

- de personnels sanitaires ; médecins psychiatre et généraliste, infirmiers, psychologues ;
- de travailleurs sociaux ;
- de médiateurs de santé-pair ;
- d'une personne en charge de la captation et de la gestion locative.

Une majorité des membres de l'équipe devra avoir l'expérience d'accompagnement des publics jeunes et de publics en difficulté. Elle rendra visite au jeune au moins une fois par semaine.

Une gamme de supports plus large

Le dispositif pour les jeunes offrira une « gamme de supports plus large » que celle généralement associée aux personnes plus âgées.

Le cahier des charges précise que le dispositif doit permettre de répondre aux besoins des jeunes adultes « qui doivent être accompagnés tout au long de la transition vers l'autonomie et le bien-être ».

Pouvoir changer d'idée

Le logement, de préférence individuel, sera choisi par le jeune, sur proposition du gestionnaire.

Ce logement pourra être amené à changer « car à cette période de la vie particulièrement, il est important d'avoir la possibilité de changer d'idée et d'essayer quelque chose de différent si le choix initial ne convient pas », indique le cahier des charges.

Santé mentale et réduction des risques

Sur le plan médical, une équipe sera mise en place avec à sa tête un médecin coordonnateur. Un ensemble de professionnels de santé partenaires issus du dispositif de santé de droit commun sera aussi mobilisé.

L'équipe proposera un accompagnement « orienté rétablissement en santé mentale et une stratégie de réduction des risques et des dommages ».

Insertion sociale

Parallèlement, l'accompagnement médico-social visera l'ouverture des droits puis l'accompagnement au quotidien du jeune dans son parcours de rétablissement et d'insertion sociale.

Outre les membres de l'équipe dédiée, d'autres structures seront associées à cette étape, et notamment les missions locales, les maisons de l'adolescence et les travailleurs sociaux de l'action sociale du département.

Accompagnements additionnels

À cela s'ajouteront une mission d'accompagnement vers l'emploi et la formation dotée d'une « large gamme de choix », ainsi qu'un accompagnement à la gestion du logement et un accompagnement au bien-être.

Ce dernier volet visera à améliorer la qualité de vie et à « atténuer les effets des problèmes de santé mentale et de toxicomanie ».

Le cahier des charges précise qu'une attention particulière sera portée au développement des compétences psycho-sociales (cognitives, émotionnelles et sociales) ainsi qu'à la lutte contre la stigmatisation liée à la maladie mentale.

Inclusion sociale

Enfin, un axe particulier visant l'inclusion sociale sera proposé. L'objectif ici poursuivi résidera dans le développement de relations positives, avec des pairs, des adultes ou encore des employeurs, mais aussi dans l'amélioration des soutiens familiaux et naturels.

Le jeune sera également invité à s'engager et à s'intégrer à la communauté via, par exemple, du bénévolat, dans le but d'acquérir des compétences, de « développer des relations et des aptitudes sociales positives ».

Une évaluation externe

Une annexe au cahier des charges précise que l'évaluation de l'expérimentation sera conduite par un « prestataire externe à l'opérateur », c'est-à-dire à la structure qui la mène. Cette évaluation devra notamment proposer un focus sur l'accès et le maintien des soins en psychiatrie, sur l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle des jeunes adultes concernés ainsi que sur le développement de liens de sociabilité... Sur la base de cette évaluation, un comité, dont l'arrêté fixe la composition, se prononcera chaque année sur la poursuite de l'expérimentation.

«Il faut un courage monstrueux» : des victimes de violences sexuelles témoignent désormais à visage découvert

Sur Tik Tok et Instagram, une nouvelle vague de témoignages face caméra de victimes de viols et agressions sexuelles a vu le jour ces dernières semaines. Une vraie « révolution ».

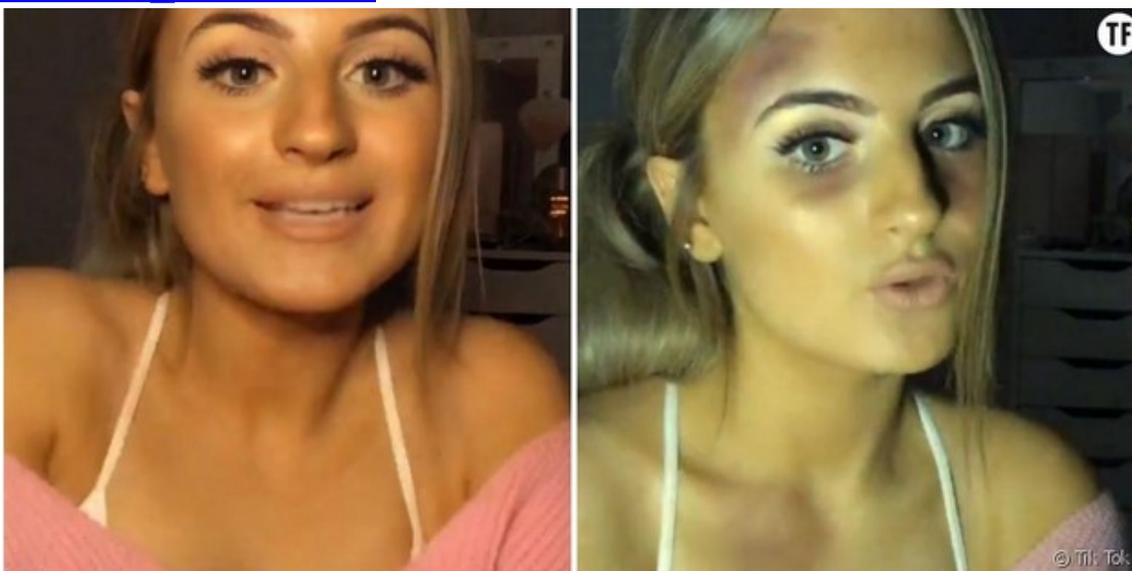
« Ce qui m'est arrivé ne me définit pas ». Derrière ce nouveau slogan, une nouvelle vague de témoignages de victimes de violences sexuelles déferle sur les réseaux sociaux depuis le début du mois de mai. Une particularité : ces témoignages d'adolescents, souvent mineurs, sont faits à visage découvert, une première.

Tout a commencé le 29 avril dernier, jour du « Denim Day », consacré aux violences sexuelles, et un « lieu », le réseau Tik Tok, adoré des adolescents. Ont donc été postés par dizaines, puis par centaines et par milliers, des vidéoclips dans lesquelles de jeunes ados racontent les abus dont ils ont été victimes. Pas de floutage. Objectif : encourager la libération de la parole et se libérer soi-même de toute culpabilité.

Cet ado se sert de TikTok pour alerter sur les violences conjugales

Dans une vidéo de quelques secondes postées sur TikTok, une adolescente britannique de 16 ans alerte sur les violences conjugales. Vue plus de 1,7 millions de fois, la vidéo a été applaudie sur le réseau social.

https://www.terrafemina.com/article/violences-conjugales-cet-ado-se-sert-de-tiktok-pour-alerter_a352084/1



Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant juin 2020

"Ne frappez pas" : un numéro d'appel destiné aux auteurs de violences conjugales

La ligne de ce numéro, le premier dédié aux hommes violents, est ouverte du lundi au dimanche de 9h00 à 19h00.

Un numéro national dédié à l'écoute des auteurs de violences a été lancé lundi dans le but d'éviter que les tensions au sein du couple ou de la famille ne s'aggravent pendant la période du confinement, a annoncé sur Twitter Marlène Schiappa.

"Le numéro de prévention des #ViolencesConjugales ouvre aujourd'hui. Préservez votre famille des violences: faites-vous accompagner au **08 019 019 11**", a tweeté la secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Marlène Schiappa avait annoncé la création de ce numéro, le premier dédié aux hommes violents, jeudi à *Ouest France*. "Le confinement vient percuter l'histoire familiale et personnelle de chacun. Cette situation crée parfois de l'anxiété, il y a moins d'exutoires et de soupapes de décompression, et ce, alors que dans les familles, l'école à la maison peut parfois exacerber les tensions", avait-elle déclaré, estimant qu'il n'y "a pas de honte à téléphoner".

De possibles solutions d'hébergement temporaire

Cette ligne, financée par la Délégation aux Droits des femmes et gérée par la Fédération nationale d'accompagnement des auteurs de violences (Fnacav), est **ouverte du lundi au dimanche de 9h00 à 19h00**.

Pendant la période de confinement, 22 intervenants, psychologues ou spécialistes de la prise en charge des auteurs de violences, vont se succéder pour proposer une écoute et mettre en lien les appelants avec l'une des 36 structures adhérentes de la Fnacav.

Ils pourront recevoir jusqu'à trois appels en simultané.

"L'objectif est de permettre à des gens au bord de la violence, ou déjà dedans, d'appeler pour trouver une écoute et commencer un travail", a expliqué Alain Legrand, président de la Fnacav, enjoignant à "appeler avant de frapper".

Des solutions d'hébergement temporaire, dans des centres ou bien en chambre d'hôtel, pourront aussi être proposées selon les situations.

Marlene Schiappa @MarleneSchiappa

Le numéro de prévention des #ViolencesConjugales ouvre aujourd'hui.

Préservez votre famille des violences: faites-vous accompagner.
👉 08 019 019 11

[#NeRienLaisserPasser](#) [twitter.com/marleneschiappa...](https://twitter.com/marleneschiappa)

Marlene Schiappa @MarleneSchiappa

« Dès lundi, nous créons un numéro d'écoute avec la Fédération nationale d'accompagnement des auteurs de violences. Il n'y a pas de honte à téléphoner, c'est une action responsable que de vous faire accompagner pour préserver votre famille ! »

ouest-france.fr/sante/virus/co...

n° d'écoute pour prévenir les violences
08 019 019 11

Ne frappez pas.

Faites vous accompagner, préservez votre famille des violences.

👍 224 11:23 - 6 avr. 2020

💬 208 personnes parlent à ce sujet